

Assurance Qualité dans la réforme
de l'Enseignement Supérieur en Algérie

Mme AOUALI Fatiha*

ملخص:

يتناول هذا المقال الوظائف المتنوعة المتعلقة بموضوع ضمان جودة التعليم العالي. تهتم المراقبة بالفعالية البيداغوجية وبنوعية طرق التسيير بالنسبة لبعض الدول أما بالنسبة للبعض الآخر، فأنظمتها تهتم بالاعتمادات المتعلقة بالمؤسسات و التصديق على الشهادات في حين يهدف النوع الثالث إلى تقييم إنتاجية البحث من خلال الباحثين أو الأقسام الجامعية. في الجزائر، نظام ضمان جودة التعليم العالي يبقى في مرحلته التمهيديّة فيما يتعلق بالجانب النظري إما تطبيقيا فالجهود كلها مقتصرة على مختلف الإصلاحات السارية إلى يومنا هذا وخاصة فيما يتعلق بنظام ل. م. د. العالمي للتعليم العالي ألا وهو نظام (ليسانس - ماستر - دكتوراة).

الكلمات المفتاحية: التعليم العالي، الإصلاحات، الفعالية، ضمان الجودة، ل.م.د، التقييم.

Abstract:

Le présent article porte sur les fonctions assignées aux systèmes d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur qui sont très variées. Le contrôle porte sur l'efficacité pédagogique, la qualité des méthodes de gestion dans certains pays, tandis que dans d'autres, les systèmes sont chargés de l'agrément des établissements ou de la validation des diplômes. Dans d'autres cas encore, l'objectif est de récompenser la productivité dans le domaine de la recherche, en évaluant soit les chercheurs, soit des départements universitaires.

En Algérie, le système d'assurance qualité reste embryonnaire dans sa conception et pratiquement, il s'oriente vers les différentes réformes qu'il a subit jusqu'à présent notamment celle concernant le système universel de l'enseignement supérieur: le système (Licence-Master-Doctorat) LMD.

Les mots clés: Enseignement supérieur, Réforme, Efficacité, Assurance de la qualité, Evaluation, Accréditation, L.M.D.

* Maître Assistante A - Université Blida Saad Dahleb

Introduction:

Le développement économique est étroitement lié au développement de l'enseignement supérieur: les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont de plus de 50% en moyenne dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), contre 21% dans les pays à revenu intermédiaire et 6% dans les pays à faible revenu. La Banque mondiale reconnaît qu'il est nécessaire d'investir dans l'enseignement supérieur pour assurer la croissance économique et le développement social¹.

Les difficultés budgétaires, conjuguées à l'accroissement de la demande, ont entraîné le surpeuplement des universités, le délabrement des infrastructures, un manque de crédits pour les dépenses non salariales, comme achat de manuels et de matériel de laboratoire, et une baisse de la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Toutefois, dans l'enseignement supérieur, l'introduction de procédures de gestion de la qualité est relativement récente et suscite toujours de nombreuses interrogations: pourquoi transposer des méthodologies issues du monde économique?

L'introduction de la qualité dans l'enseignement supérieur ne marque-t-elle pas la volonté de l'autorité politique de mieux contrôler les établissements d'enseignement supérieur?

Le système d'enseignement supérieur en Algérie est passé par différentes étapes jalonnées par un ensemble de réformes qui ont tenté d'assurer, à chaque fois, son adaptation aux besoins de l'environnement socio économique du pays ainsi qu'aux continues évolutions des sciences et des technologies.

A partir de cette tentative d'étude j'essayerai de mettre l'accent tout d'abord sur:

- 1- la présentation du système de l'enseignement supérieur en Algérie à travers ses différentes structures, capacités et contraintes ensuite;
- 2- et la réforme de l'enseignement supérieur en se basant sur les critères de l'assurance qualité selon les propositions des concernés, notamment son application en Algérie à travers le LMD.

1- Présentation du système

de l'enseignement Supérieur en Algérie:

Le L.M.D. est l'abréviation de « Licence-Master-Doctorat » couramment utilisé pour nommer le système européen d'harmonisation des diplômes². Et l'Europe s'est engagée dans la voie de l'uniformisation de ses programmes de formation universitaire à partir de la réunion de Sorbonne en Mai 1998³.

Le LMD est un système d'enseignement supérieur anglo-saxon utilisant une formation à trois paliers Licence, Master et Doctorat. Il offre une plus grande flexibilité dans la formation aussi bien aux apprenants qu'aux formateurs. Deux modes de formation sont offerts : une formation académique orientée sur la recherche et une formation appliquée orientée sur la professionnalisation. Le facteur humain, l'utilisation des TICe et la flexibilité du système en font sa principale force⁴.

Ce nouveau système de formation, entrant dans le cadre de l'évolution actuelle des systèmes d'enseignement supérieur à travers le monde, vise à répondre à divers impératifs posés par le contexte national et international et tend à introduire une plus grande fonctionnalité permettant en outre de diversifier les débouchés ouverts à différentes étapes du cursus de l'étudiant⁵.

1.1) Généralités:

Depuis sa création, au lendemain de l'indépendance, l'Université algérienne a traversé un long parcours. Son adaptation aux besoins de la société algérienne a été marquée par différentes réformes, dont celle de 1971 qui a restructuré profondément le paysage de la formation supérieure en Algérie en permettant de répondre notamment aux défis de:

- la mise à disposition d'une élite technologique et scientifique pouvant répondre aux soucis du développement du pays;
- et l'algérienisation et l'arabisation de l'enseignement supérieur.

Depuis, la contribution de l'Université au développement national a été déterminante dans la mesure où elle a assuré, outre la formation de ses propres enseignants formateurs, celle des cadres des structures de l'Etat, de l'économie et des services.

Embryonnaire à la fin des années soixante, l'Université Algérienne a connu une importante dynamique de croissance qui l'a amenée à compter pour la rentrée universitaire 2010/2011⁶:

- 84 établissements d'Enseignement Supérieur, dont 36 Universités (97 établissements d'Enseignement Supérieur, dont 47 Universités actuellement pour l'année universitaire 2011/2012);
- 1250310 étudiants et 516220 lits en hébergement universitaire;
- environ 54317 étudiants dans les formations doctorales et 6957 soutenances de Magister, Doctorats et Doctorats d'Etat;
- 40137 enseignants dont 7916 de rang magistral (professeurs et maîtres de conférence A;
- et le taux d'encadrement national est évalué à un enseignant pour 28 étudiants.

Mais, la refonte du système universitaire ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte aux années 1970. Il a fallu attendre jusqu'en avril 2002 pour que ce projet soit adopté par le Conseil des ministres et sous les recommandations de la Commission Nationale de la Réforme Educative (CNRE)⁷.

Cette croissance importante et rapide a généré des contraintes multiples, tant sur le plan structurel que celui de **l'assurance d'une qualité** de formation et de son adaptation aux mutations du monde socio-économique⁸.

Pour répondre à ces dysfonctionnements, plusieurs commissions ont été instituées depuis les années 1980. Ainsi des conclusions ont été régulièrement établies pour souligner des insuffisances touchant différents aspects du système. Nous pouvons notamment citer:

- des effectifs pléthoriques pour un encadrement qui reste insuffisant;
- des taux d'échec et de déperdition importants et de faibles rendements des formations;
- une faible dynamique de renouvellement des programmes;

- des relations quasi inexistantes avec l'environnement socio économique;
- et une gestion trop centralisée de la vie universitaire.

Ces constats ont démontré l'urgence et la nécessité de doter l'université algérienne des moyens pédagogiques, scientifiques, humains, matériels et structurels qui lui permettront de répondre aux attentes de la société tout en s'alignant sur les nouvelles orientations et tendances mondiales en matière d'Enseignement Supérieur. C'est dans cette perspective que s'inscrit la nouvelle réforme des enseignements supérieurs, dite "réforme LMD" initiée et mise en œuvre depuis l'année 2003/2004⁹.

1.2) Efficacité de l'enseignement supérieur:

L'évaluation de l'efficacité de l'enseignement supérieur en Algérie s'avère un processus complexe car les informations sur l'efficacité interne ou externe des systèmes de l'enseignement supérieur ne sont ni recueillies ni systématiquement analysés; pour ce faire, la démarche adoptée s'articulera sur les réalisations de l'Etat algérien en matière d'installation de nouveaux dispositifs de réforme dans l'enseignement supérieur comme mesure d'amélioration quantitative et qualitative de l'enseignement universitaire. Dans cette optique d'approche, des efforts considérables ont été déployés en matière d'ouverture de nouvelles filières au titre de l'année 2010-2011 concernant les formations éligibles à l'excellence au nombre de 17 et 200 autres formations de 3^{me} cycle (Doctorat système LMD) ont été habilités totalisant un nombre d'inscrits de 2305 en plus des points de formations de licence au nombre de 521 et de master au nombre de 256 couvrant respectivement 2668 licences et 1581 masters.

Et dans le but de rapprocher l'université de la société et de l'adapter au marché de l'emploi, l'Etat a procédé à l'ouverture de 354 licences et 126 masters professionnels. Ce sont là quelques procédures de la réforme de l'enseignement supérieur parmi autant d'autres décidées par le président de la république à l'issue de l'évaluation du secteur qui a insisté sur « la nécessité et l'importance de maintenir la dynamique de développement des capacités d'encadrement et d'accueil pédagogiques et d'œuvres universitaires en vue d'améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants »¹⁰.

Concernant l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, une commission nationale a été créée avec pour mission d'élaborer un modèle national d'assurance qualité.

Les résultats de toutes ces mesures dont l'objectif principal est l'amélioration de la qualité ainsi que la quantité des outputs de la fonction « enseignement » ne peuvent être recueillis qu'à la fin de la formation LMD et sur le marché du travail. Pour ce fait, l'efficacité du système de l'enseignement supérieur ne peut être perçue dans l'immédiat¹¹.

2- Assurance qualité

dans la réforme de l'enseignement supérieur:

La notion de qualité a pris ces dernières décennies une place prépondérante d'abord dans le monde industriel et puis, ensuite, dans le monde de l'enseignement.

2.1) Définition - Assurance qualité:

⊕ Assurance qualité:

Le concept de **qualité** suscite de nombreuses controverses dans l'enseignement supérieur et il est souvent utilisé par les parties prenantes pour légitimer leurs visions ou leurs intérêts propres. Deux raisons peuvent expliquer les difficultés que l'on rencontre lorsqu'il s'agit de définir la qualité dans l'enseignement supérieur:

- 1- il n'existe aucun consensus sur les objectifs précis de l'enseignement supérieur- même si l'on peut on citer quelques-uns, comme la production d'une main-d'œuvre qualifiée, la formation de futurs chercheurs, l'instauration de moyens de gestion efficace de la profession enseignante et l'amélioration des conditions de vie;
- 2- et l'enseignement supérieur comme tout autre type d'enseignement, est un processus complexe et multidimensionnel, fondé sur les rapports qui existent entre et parmi les enseignants et les étudiants. L'interaction entre les ressources et les rendements, ainsi que les vrais déterminants des résultats sont difficiles à cerner.

- Qui définit la qualité et dans quel intérêt?

Lorsqu'on parle de la qualité, il ne s'agit pas uniquement de fixer des normes. Il faut aussi se demander qui définit la qualité et dans quel intérêt: les universitaires eux-mêmes, les étudiants, le gouvernement et ses organismes publics, les organismes professionnels ou les employeurs? Les universitaires jugeront la qualité d'un cours ou d'un établissement d'enseignement supérieur d'après la qualité des recherches faites par un collègue ou un établissement; les étudiants du 1^{er} cycle prêteront davantage attention à la qualité d'enseignement ainsi qu'à leur expérience et à leur environnement d'apprentissage.

Les organismes professionnels seront plus particulièrement attentifs aux normes et aux compétences professionnelles requises dans les métiers pour lesquels les étudiants sont formés, etc. autrement dit, dans toute méthode d'AQE, il convient de considérer les intérêts des diverses parties prenantes afin de parvenir à un consensus sur la signification de la qualité de l'éducation.

Les sens du mot "**qualité**", sa conceptualisation et son application opérationnelle, ont une incidence évidente sur la manière de s'assurer de la qualité, mais il est également important de comprendre la signification des autres termes employés dans le domaine de l'AQE.

- L'assurance qualité (AQ):

Est un terme générique qui regroupe toute les formes de suivi, d'évaluation ou d'examen externe de la qualité et que l'on peut définir comme un processus destiné à établir la confiance des parties prenantes dans le fait que l'offre (ressources, processus et résultat) répond aux attentes ou est à la hauteur des exigences minimales.

L'assurance interne de la qualité désigne les politiques et mécanismes mis en œuvre dans un établissement ou un programme pour s'assurer qu'il correspond aux finalités qui sont les siennes et qu'il satisfait aux normes applicables à l'enseignement supérieur en général ou à une profession ou discipline en particulier¹².

L'assurance qualité externe désigne les actions mises en œuvre par un organisme externe, lequel peut être un organisme d'assurance qualité ou tout autre organisme que l'établissement qui évalue son fonctionnement ou ses programmes, pour déterminer s'il satisfait aux normes convenues ou prédéfinies.

⊕ **Evaluation:**

- L'évaluation de la qualité:

Est un terme connexe, également très vaste, que l'on utilise souvent comme synonyme "d'estimation" ou "d'examen". De nombreux gouvernements ont entrepris d'instaurer des mécanismes d'évaluation de la qualité visant, non pas à établir un classement ou une hiérarchie des établissements, mais à appliquer un ensemble de recommandations destinées à améliorer la qualité d'un établissement ou d'un programme donné.

- Evaluation/examen de la qualité:

Terme utilisé pour désigner le propre processus d'évaluation externe (examiner, mesurer, juger) de la qualité des établissements et des programmes d'enseignement supérieur. Il comprend les techniques, les mécanismes et les activités mises en œuvre par un organisme externe, dans le but d'évaluer la qualité des processus, pratique, programme et prestations de l'enseignement supérieur.

"Dans notre pays, ne l'oublions pas l'enseignement supérieur procède d'un dispositif national de service public administrativement très contrôlé. Dans ce contexte l'évaluation est assez facilement assimilée à une procédure de contrôle, un audit externe voire même à une inspection, mettant en œuvre une logique asymétrique entre évaluateur et évalué. L'évaluation n'est pas comprise comme cette démarche holistique qui caractérise tout processus participatif d'apprentissage collectif et d'accumulation d'un savoir faire qui tend in fine à développer l'autonomie et l'exercice de la responsabilité.

Dans ce cadre, la mise en place d'une instance nationale d'évaluation conçue comme une autorité indépendante, contribuerait d'une manière essentielle à la construction de notre expérience.

Bien que les administrations centrales éprouvent quelques difficultés à l'admettre, les autorités administratives indépendantes sont une forme de la modernisation du service public"¹³.

⊕ **Audit qualité:**

L'audit qualité est une approche assez particulière de l'assurance qualité, qui a pour objet d'évaluer, non pas la qualité ou les performances en tant que telles, mais la qualité des mécanismes d'assurance qualité. Cette méthode sert à évaluer les forces et les faiblesses afin de contrôler et d'améliorer les activités et les prestations d'un sujet, d'un programme ou d'un établissement.

Audit qualité est processus d'évaluation de la qualité par lequel un organisme externe s'assure que (1) les procédures d'assurance qualité

d'un établissement ou d'un programme ou (2) l'ensemble des procédures (interne et externe) de la qualité du système sont appropriées et effectivement appliquées. L'audit qualité examine non pas la qualité elle-même, mais la capacité du système à obtenir [ou à garantir] un bon niveau de la qualité. Un audit qualité ne peut être réalisé que par des personnes (des auditeurs qualité) qui ne sont pas directement impliquées dans les secteurs faisant l'objet d'un audit. Des audits qualité peuvent être entrepris à des fins internes (audits internes) ou externe (audits externes). Les conclusions de l'audit doivent être consignées par écrit (rapport d'audit).

⊕ L'accréditation:

L'accréditation est la méthode d'AQE la plus utilisée depuis une époque récente dans de nombreux systèmes d'enseignement supérieur, soit pour remanier les méthodes d'AQE appliquées jusqu'alors, soit pour instaurer une méthode entièrement nouvelle. Elle repose sur des méthodes d'estimation et d'évaluation, mais elle porte explicitement un jugement sur la conformité d'un programme ou d'un établissement avec des normes de qualité spécifiques.

L'accréditation comporte donc inévitablement une certaine part d'évaluation comparative (entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas) et se réfère à un ensemble de critères de qualité existants. L'accréditation est ainsi la seule méthode dans l'ensemble du dispositif d'assurance qualité qui porte explicitement un jugement sur le degré de conformité d'un établissement ou d'un programme avec les normes ou exigences prédéfinies.

L'accréditation: est le processus par lequel un organisme public, non gouvernemental ou privé, évalue la qualité d'un établissement d'enseignement supérieur dans son ensemble ou d'un programme éducatif spécifique aux fins d'une reconnaissance officielle établissant qu'il atteint certains critères minimaux prédéfinis ou certaines normes minimales prédéfinies.

L'accréditation peut être perçue comme un moyen d'attribuer, à un EES ou un programme, un certificat officiel de qualité attestant que ce dernier satisfait au moins des exigences minimales attendues.

Les informations fournies par des systèmes d'accréditation quand à la qualité des programmes et des établissements peuvent être utilisées par diverses parties prenantes de la société dans les plus importantes sont:

- a- les autorités publiques;
- b- les étudiants;
- c- les employeurs;
- d- les organismes de financement;
- e- et les établissements d'enseignement supérieur.

2.2) Réforme de l'enseignement supérieur en Algérie:

⊕ Contenu de la réforme à travers la législation:

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a émit l'arrêté du 23 janvier 2005 fixant l'organisation des enseignements, les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes ainsi que la progression dans les études en vue de l'obtention du diplôme de licence "nouveau régime" (**Article 01**)

A) L'organisation des enseignements:

Parmi les six articles concernant la formation universitaire "nouveau régime" et l'organisation des enseignements, on cite:

Article 02: La formation en vue de l'obtention du diplôme de licence "nouveau régime" est répartie en six semestres. Elle est organisée par domaine de formation regroupant un ensemble de disciplines, mentions et spécialités, sous la forme de parcours de formation types et doit permettre la mise en place de passerelles.

Ces parcours sont organisés de manière à permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation.

Article 05: Les parcours sont organisés en unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ces parcours comprennent:

- des unités d'enseignement fondamental;
- des unités d'enseignement de découverte;
- des unités d'enseignement transversales;
- des unités d'enseignement de spécialités.

Article 07: Chaque unité d'enseignement et chacune de ses matières constitutives sont affectées d'une valeur en crédits. La valeur en crédits est déterminée par référence au volume horaire semestriel "présentiel" nécessaire à l'acquisition des connaissances et aptitudes par les formes d'enseignement prévues par l'article 4 du même arrêté ainsi qu'au volume des activités que l'étudiant doit effectuer au titre du semestre considéré (travail personnel, rapport, mémoire, stage...).

La valeur en crédits d'une unité d'enseignement est déterminée par rapport à la valeur totale fixée à 30 crédits par semestre.

B) Du contrôle des connaissances et des aptitudes:

Huit articles caractérisent cet objectif, deux d'entre-eux l'expliquent comme suit:

Article 09: Les aptitudes et l'acquisition des connaissances, concernant chaque unité d'enseignement, sont appréciées semestriellement soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen final soit par les deux modes de contrôle combinés.

Le mode de contrôle continu et régulier fait l'objet autant que possible d'une application prioritaire.

Article 11: Pour chaque semestre d'enseignement, deux sessions de contrôle des connaissances et des aptitudes sont organisées.

La deuxième session est une session de "rattrapage".

Les sessions de rattrapage, au titre de chacun des deux semestres d'une même année universitaire, sont organisées au mois de septembre.

C) De la progression:

Les cinq articles que comporte cet arrêté s'articulent tous sur la progression d'un niveau à un autre et parmi, on cite:

Article 16: La progression du premier au second semestre d'une même année universitaire est de droit pour tout étudiant inscrit dans le même parcours.

Article 19: Les étudiants, non admis à progresser en deuxième année d'un parcours de formation, sont selon le cas, autorisés à se réinscrire dans le même parcours ou orientés vers un autre parcours de formation dans des conditions qui seront définies ultérieurement¹⁴.

⊕ La réforme des enseignements: Le système LMD:

Les établissements d'enseignement supérieur doivent concrètement affirmer leur adhésion aux principes généraux du système LMD. Ils doivent s'engager à coordonner leurs politiques pour atteindre, à court terme, les objectifs suivants¹⁵:

- adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables;
- adoption d'un système de diplômes structuré en 3 niveaux;
- établissement d'un système de crédits d'évaluation capitalisables et transférables, semestrialisation des parcours de formation;
- promotion de la mobilité;
- promotion de la coopération en matière d'évaluation de la qualité;
- et promotion de la formation tout au long de la vie.

Par son implication dans la prise en charge des impératifs de développement qui s'imposent à un pays en pleine mutation, le secteur de l'enseignement supérieur a lancé une réforme des enseignements qui entend faire jouer à l'université un rôle central entre, d'une part, l'aspiration des citoyens, en particulier notre jeunesse, à construire un projet d'avenir en bénéficiant d'une formation supérieure de qualité qui leur procure les qualifications nécessaires à une bonne intégration dans le marché du travail et, d'autre part, la satisfaction des besoins du secteur socioéconomique dans sa recherche de compétitivité et de performance en lui assurant une ressource humaine de qualité capable d'innovation et de créativité et en prenant une part active dans l'essor de la recherche développement (R & D).

Ces motivations ont conduit à l'adoption, à l'instar de la majorité des pays voisins, du système universel d'enseignement supérieur le système Licence– Master - Doctorat (LMD).

Sur le plan des enseignements, le système LMD se caractérise par:

A- Une nouvelle architecture des enseignements:

L'architecture LMD (Licence-Master-Doctorat) des enseignements est simple. Elle offre une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail. Elle s'articule en trois cycles de formation:

- un premier cycle conduisant au diplôme de Licence;
- un deuxième cycle conduisant au diplôme de Master;
- et un troisième cycle conduisant au diplôme de Doctorat.

B- La réorganisation des enseignements:

Les enseignements supérieurs sont organisés en semestres composés d'unités d'enseignement (U.E)

Les formations sont regroupées en domaines de formation.

Un domaine de formation est un édifice cohérent recouvrant plusieurs disciplines.

Les formations sont proposées sous la forme d'offres de formation qui se déclinent en domaine–filière–spécialité..

Les enseignements et la formation reçus sont mesurés en crédits et non en années d'études:

- il faut réunir 180 crédits pour obtenir la Licence;
- Il faut réunir 120 crédits, après la Licence, pour obtenir le Master;
- et les crédits sont l'unité de compte qui permet de mesurer le travail de l'étudiant pendant le semestre (cours, TD, TP, stage, mémoire, travail personnel...). Les crédits sont capitalisables et transférables d'un parcours à un autre.

C- L'évaluation et l'habilitation des offres de formations:

L'offre de formation est construite par l'équipe de formation et proposée par l'établissement sous forme d'un cahier des charges

Les cahiers des charges sont soumis à une procédure d'évaluation et d'habilitation:

- au niveau régional: expertise et évaluation par les Commissions Régionales d'Evaluation (CRE), puis validation par les Conférences régionales;
- et au niveau national: Validation et habilitation par la Commission Nationale d'Habilitation.

D-les programmes pédagogiques:

Les contenus des programmes pédagogiques doivent être conçus pour répondre à la satisfaction des besoins multiformes de la société et de l'économie.

L'offre de formation de Licence a une vocation soit "académique" soit "professionnalisante".

L'offre de formation de Master s'appuie fortement sur les laboratoires de recherche de l'université et se déclinent en deux finalités: "académique" ou "professionnalisante"¹⁶.

⊕ **Tendances générales des dépenses publiques:**

Les universités jouissent d'une autonomie limitée pour décider du contenu des cursus et du nombre d'étudiants admis. Les programmes d'enseignement pour chaque spécialité sont élaborés par les comités pédagogiques nationaux (CPNs). Le rôle de l'administration consiste à allouer les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces comités. Les offres de formation et les besoins des postes budgétaires pour des positions permanentes sont élaborés par les établissements universitaires, arbitrées et accordées par le ministère des finances. Ainsi, le ministère décide des postes d'enseignement à pourvoir, mais l'administration centrale fait plusieurs concessions importantes au plan de la gestion financière. Les universités recrutent les enseignants, mais les salaires sont fixés selon le statut général de la fonction publique. Trois innovations importantes ont été introduites récemment. Tout d'abord, le contrôle a priori des dépenses par le ministère des finances a été remplacé par le contrôle a posteriori. Cette mesure donne une plus grande marge de manœuvre aux administrateurs dans la gestion du budget de fonctionnement hors salaires et a permis de réduire les délais de paiement. Ensuite, une plus grande autonomie a été accordée aux institutions, qui peuvent désormais fournir des prestations de conseil et conserver les honoraires perçus à ce titre. Ces honoraires ne sont pas déduits de leurs budgets. Finalement, un organe distinct, l'Office national des œuvres universitaires (ONOU), a été créé, pour assurer la direction des œuvres sociales universitaires dans le but de s'assurer une meilleure prestation des conditions d'hébergement, restauration, transport, activités scientifiques et culturelles, sportives et de loisir, et des bourses. Cette disposition permet à l'administration universitaire de se concentrer sur les questions académiques.

Les budgets ne sont liés ni au rendement ni aux résultats, qu'il s'agisse des universités ou de l'ONOU. Ils sont régis par les mêmes règles applicables au budget de l'Etat.

Le principal défaut est que les budgets de fonctionnement sont séparés des budgets d'équipement. Les prévisions des besoins sont figées au lieu d'être fondées sur une évaluation du coût intégral et des résultats escomptés.

Cependant, les tentatives pour passer à une budgétisation axée sur les résultats sont à un stade pilote depuis le mois de mars 2006.

⊕ **Les objectifs:**

La correction des différents dysfonctionnements soulignés, aussi bien au niveau de la gestion qu'au niveau des performances et de l'efficacité de l'Université algérienne, passe nécessairement par la mise en œuvre d'une réforme globale et profonde touchant ses différents aspects.

Cette réforme, tout en confirmant son caractère public, doit réaffirmer les principes essentiels qui sous-tendent la vision des missions dévolues à l'Université algérienne, à savoir:

- assurer une formation de qualité, en prenant en charge la satisfaction de la demande sociale, légitime, en matière d'accès à l'enseignement supérieur;
- réaliser une véritable osmose avec l'environnement socio-économique en développant toutes les interactions possibles entre l'université et le monde qui l'entoure;
- développer les mécanismes d'adaptation continue aux évolutions des métiers;
- consolider sa mission culturelle par la promotion des valeurs universelles qu'exprime l'esprit universitaire, notamment celles de la tolérance et du respect de l'autre;
- être plus ouverte sur l'évolution mondiale, particulièrement celles des sciences et des technologies;
- encourager et diversifier la coopération internationale selon les formes les plus appropriées;
- et asseoir les bases d'une bonne gouvernance fondée sur la participation et la concertation.

La réforme LMD, articulée sur les trois niveaux de formation: Licence – Master – Doctorat, est venue pour répondre à ces objectifs. Et un système LMD coupé du secteur économique epeut etre défaillant¹⁷.

Ce nouveau système vise à rendre plus lisibles les offres de formation de chaque établissement en adoptant des niveaux et des appellations universelles pour les diplômes. Il permet d'accroître ainsi la fiabilité et la transférabilité des diplômes délivrés par l'Université algérienne, facilitant ainsi la mobilité de nos étudiants.

Conclusion:

L'élaboration d'un système d'assurance de la qualité axé sur l'apprentissage est une tâche considérable pour tous les pays. Il faut déterminer les objectifs pédagogiques à évaluer, et les éléments prouvant qu'ils sont atteints et il faut élaborer des méthodes pour appliquer les techniques d'évaluation aux situations d'apprentissage réelles. L'accent étant mis sur l'apprentissage, et non sur le cadre dans lequel il a lieu, il faut veiller à ce que ces décisions et ces méthodes soient applicables à des situations très variées, notamment à différents domaines et niveaux d'étude et à différents stades d'apprentissage.

Pour que cet effort réussisse, les universités, les organismes gouvernementaux et les spécialistes de la recherche pédagogique doivent agir de concert. Une coopération est nécessaire non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international. Il existe déjà plusieurs exemples d'approche concertée de l'assurance de la qualité qui peuvent servir de base au renforcement de la coopération.

Avant d'entreprendre des activités de développement substantielles, il faut s'efforcer de préciser la nature des structures nouvelles qui pourraient convenir à évaluer l'apprentissage indépendamment du contexte et de dégager un plus large consensus sur ce point. Cela nécessite aussi une approche internationale qui doit être coordonnée par un organisme multinational. Il faut envisager différentes options pour définir l'objectif de développement global à atteindre et il faut identifier des points d'accord et des domaines de recherche conjointe. On pourrait notamment envisager les options suivantes:

- harmonisation internationale des diplômes, par exemple en définissant les niveaux d'études conformément à la classification internationale type de l'éducation (CITE) établie par l'UNESCO;
- identification des compétences ou des connaissances générales que devraient posséder les titulaires d'un diplôme, quel que soit le lieu où il a été délivré et la façon dont il a été obtenu;
- établissement de normes internationales concernant les résultats des étudiants, pour chaque profession et chaque discipline

- organisation d'examens de fin d'études internationaux, du genre du *baccalauréat international* qui sanctionne la fin des études secondaires et dont l'organisation au niveau mondial est facilitée par le développement des techniques d'examen assisté par ordinateur;
- évaluation des capacités institutionnelles par des équipes internationales sur la base de normes internationales, par catégorie d'établissements (instituts de recherche, instituts de technologie, etc);
- et adoption de méthodes d'évaluation de la capacité pédagogique reconnue au plan international.

La réforme engagée actuellement est mise au cœur du développement et de l'évolution du système de l'Enseignement Supérieur Algérien qui se doit d'être:

- performant, alliant qualité et compétitivité;
- équitable, garantissant l'égalité des chances;
- capable de s'inscrire dans le cadre d'une collaboration fructueuse Nord-Sud et également Sud-Sud;
- géré selon des modes assurant l'efficience avec une vision futuriste et de réactivité basées sur les nouvelles formes de gouvernance;
- en mesure d'orienter le développement de la Recherche Scientifique et Technologique vers plus d'innovation et de créativité, générant la connaissance et capable de fournir de nouveaux produits à valeur ajoutée en développant davantage la relation Université-Entreprise;
- créateur d'une dynamique de formation des formateurs et des chercheurs hautement qualifiés pour répondre aux besoins importants d'encadrement des formations et de la Recherche, notamment dans les cycles Master et Ecoles Doctorales;
- et doté d'un système d'évaluation interne et externe nécessaire dans une démarche d'assurance-qualité des formations mises en place.

Références & Bibliographies:

- 1 Elaine El-Khawas, Robin DePietro-Jurand & Lauritz Holm-Nielsen, «Assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur: Progrès récents et défis à venir», Graduate School of Education University of California, Los Angeles et Banque mondiale, Paris, 1998.
- 2 JEN. S., «Le système LMD et son adaptation en Algérie pour la formation des licences en technologie», article 20/04/2012, http://cnes.voila.net/Je_LMD/moulai_usthb.htm
- 3 Article, «Licence-Master-Doctorat», article 03/06/2012, http://anesf.com/wp/?page_id=596
- 4 Article, «Le L.M.D. en ALGERIE», article 06/08/2011, <http://refuge-zone.forumpro.fr/t651-le-lmd-en-algerie>
- 5 JEN. S., «LMD (Licence, Master, Doctorat)», article 09/07/2011, <http://friends-happy.forumpro.fr/t472-lmd-licence-master-doctorat>
- 6 Réunion restreinte d'évaluation du secteur de l'enseignement supérieur, Alger, 21 Aout 2011
- 7 AFROUN Nabila Afroun, «Le système licence, master-doctorat (LMD) débarque en Algérie», article Liberté mardi 27 juillet 2004, <http://www.algerie-dz.com/article922.html>
- 8 محمد طاقة & حسين عجلان حسن، «اقتصاديات العمل»، ط. مكتبة الجامعة، الشارقة & إثراء للنشر والتوزيع، عمان، 2008، ص 201.
- 9 DJEKOUN Abdelhamid, «La réforme LMD en Algérie: Etat des lieux et perspectives», Alger, 2007, pp. 17-18.
- 10 Réunion restreinte d'évaluation du secteur de l'enseignement supérieur, Alger, 21 Aout 2011.
- 11 شبايكي سعدان & حفيظ مليكة، «لماذا اختارات الجزائر نظام التعليم العالي ل.م.د.»، مجلة البحوث والدراسات العلمية، جامعة الدكتور يحيى فارس، عدد 04، أكتوبر 2010. <http://www.univ-medea.dz/revue/index.php/volume-4/85-volume-4/101-2012-02-19-09-53-59>
- 12 Voir, STELLA Antony & MARTIN Michaela, «Assurance qualité externe dans l'enseignement supérieur: Les options», ed. UNESCO, Paris, 2007.
- 13 Ferfera Yacine, «Assurance qualité et gouvernance des établissements d'enseignement supérieur», Actes du colloque international sur «Le système LMD entre implémentation et projection», Alger 30 et 31 mai 2007.
- 14 Arrêté fixant «l'organisation des enseignements, les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes et de la progression dans les études de la licence «nouveau régime», Alger, 23 janvier 2005.

15 JEN. S., «La réforme LMD», article 07/05/2012,

<http://www.enseignement.gouv.ci/index.php?open=enseignement&ens=lmd>

16 Réunion restreinte d'évaluation du secteur de l'enseignement supérieur, Alger, 21 Aout 2011.

17 Article, «Vers la création d'un cyber-parc à Sétif», article 07/03//2011,

<http://www.webimag.com/2011/03/vers-la-creation-un-cyber-parc-a-setif/>